

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 32.

2021-12-243 2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**
 - 1.1 Ouverture.
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 15 novembre 2021.
4. **1^{re} période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
6. **Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2021.
7. **Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer ;
 - 7.1.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
 - 7.1.3 Registre public des déclarations des élus.
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
8. **Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Embauche de quatre employés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;
 - 8.1.2 Acceptation de la rue L'Espérance;
 - 8.1.3 Acceptation des rues du Lotus et de la Plénitude;
 - 8.1.4 Dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
 - 8.1.5 Demande d'aide financière – Paroisse Saint-Stanislas;
 - 8.1.6 Croix-Rouge – renouvellement de l'entente de service aux sinistrés;
 - 8.1.7 Dépenses à payer par le fonds de roulement;
 - 8.1.8 Embauche d'un journalier / préposé réseaux.
9. **Avis de motion à donner**

- 9.1 Dépôt du projet de Règlement numéro 681 sur les dérogations mineures;
- 9.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 682 concernant la taxation pour l'année 2022;
- 9.3 Dépôt du projet de Règlement numéro 683 - Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 665 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

11.1 Demande d'autorisation - course de VTT du 29 janvier 2022.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30 (Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00 (Règlement de taxation)

Prochaine séance ordinaire : le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-12-244

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36).

M. Bertrand Ash : Donne de l'information sur la course de VTT. Demande au conseil de financer un jeu de galets pour la FADOQ. Demande s'il y a un règlement pour les chiens sans laisse car il y a des problèmes à ce sujet sur la rue Couture. Commentaire sur le comportement d'un chien sur le chemin de la Rivière.

Mme Eve-Marie Oats : Commentaire sur les chiens errants et le fonctionnement de la SPA. Demande des relances ou des suivis de la SPA. Est-ce que les citoyens peuvent mettre un lampadaire sur leur terrain?

M. Olivier Leblanc : Le nouveau CPE à Ascot Corner, est-ce qu'il y a une liste pour inscrire les citoyens pour obtenir une place? Manque d'éclairage sur la rue Desruisseaux.

M. Jacques Gourde : Demande un suivi à propos de la flèche sur le camion de voirie.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 56.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2021 et en fait la lecture.

2021-12-245

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 décembre 2021 au montant de 708 211.94 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Le directeur général procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, le tout conformément à la loi.

7.1.3

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS :

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie depuis décembre 2020.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui est interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information concernant :

- Les comités à la MRC. Je suis président du comité de la sécurité publique et du schéma de couverture incendie. Je siège sur le CA de la MRC et du CLD.
- Dossier Valoris, nous avons refusé le budget pour donner le temps à Sherbrooke de prendre connaissance du dossier.
- Projet de loi 103, nous sommes tous en désaccord à la MRC à l'exception de Dudswell. Le dézonage devra être regardé à l'ensemble de la MRC.
- J'ai eu ma première rencontre avec le CLD : il y a beaucoup de projets en cours, mais peu pour Ascot Corner.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Transport de personne : nous travaillons à installer un système de transport intelligent. Nous desservons 14 municipalités et avons une flotte de 12 véhicules.
- Comité d'urbanisme : nous aurons notre première rencontre le 9 décembre.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- La Régie incendie, il y a eu 3 sorties pour un cumulatif de 28 sorties. Nous allons avoir notre première rencontre la semaine prochaine.
- Au niveau de l'urbanisme, il y a eu 19 permis d'émis pour un montant total de 1 859 677 \$.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant les loisirs : la prochaine rencontre à la MRC sera la semaine prochaine. Il y a beaucoup de projets en cours. Nous avons eu notre activité de Noël la fin de semaine dernière. La prochaine activité est en janvier.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant la rivière Saint-François :

Je suis à ramasser de l'information au sujet des travaux près des cours d'eau. Le citoyen a le droit de protéger son terrain. Je continue d'examiner le dossier.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant la voirie :

J'ai eu ma première rencontre du comité de voirie avec le directeur des travaux publics. Il va y avoir d'autres rencontres d'ici peu.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant la chambre de commerce : elle est inactive pour le moment.

8.1.1

2021-12-246

EMBAUCHE DE QUATRE EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE nous devons embaucher quatre préposés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de quatre préposés à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit quatre employés occasionnels selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2021-12-247

ACCEPTATION DE LA RUE L'ESPÉRANCE :

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a complété la construction de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la rue est conforme au plan soumis par Aviso Expert Conseils # INF-972-1A16 et EXP # SHE-00253356-A0;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu les servitudes de drainage nécessaire pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue L'Espérance et accepte d'en prendre possession;

QUE Me Karine Francoeur, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que le maire monsieur Éric Mageau ainsi que le directeur général monsieur Jonathan Piché soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-12-248 8.1.3 **ACCEPTATION DES RUES DU LOTUS ET DE LA PLÉNITUDE :**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a complété la construction de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la rue est conforme au plan soumis par Structure St-George fait par Éric Langlois, ingénieur, pour construction datée du 2016-09-01;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu les servitudes de drainage nécessaire pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux des rues du Lotus et de la Plénitude et accepte d'en prendre possession;

QUE Me Karine Francoeur, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que le maire monsieur Éric Mageau ainsi que le directeur général monsieur Jonathan Piché soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-12-249 8.1.4 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-12-250 8.1.5 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-STANISLAS :**

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Stanislas demande du soutien financier pour le bon fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 400 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2021-12-251 CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et que celle-ci est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge dans le cadre du plan de la sécurité civile pour les années 2022-2023 au coût de 591.48 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents pour conclure cette entente.

Poste budgétaire : 02-290-00-964.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2021-12-252 DÉPENSES À PAYER PAR LE FONDS DE ROULEMENT :

CONSIDÉRANT QUE des kayaks ont été acquis en 2021 au coût de 1535.37 \$;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du bâtiment de la piscine a été refaite en 2021 au coût de 5879.30 \$;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du chapiteau a été refaite en 2021 au coût de 10 498.75 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de passer les dépenses suivantes au fonds de roulement :

- Kayaks au coût de 1535.37 \$ amortis sur 2 ans;
- Toiture du bâtiment de la piscine au coût de 5879.30 \$ amortis sur 2 ans;
- Toiture du chapiteau au coût de 10 498.75 \$ amortis sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2021-12-253 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER / PRÉPOSÉ RÉSEAUX :

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier / préposé réseaux est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Mathieu Fecteau, salarié permanent à temps complet, comme journalier / préposé réseaux selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

M. le maire demande d'ajourner la séance à 20h10. La séance est ajournée à 20h10.

M. le maire demande de réouvrir la séance à 20h13. La séance est réouverte à 20h13.

9.1

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 681 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Gina Castelli qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 681 sur les dérogations mineures.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de dérogations mineures.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 682 CONCERNANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2022 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Hélène Bédard qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 682 concernant la taxation pour l'année 2022.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxation pour l'année 2022.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.3

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 683 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 665 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Alain Rondeau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 683 abrogeant et remplaçant le règlement 665 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir rémunération des membres du conseil municipal.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE :

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION – COURSE DE VTT DU 29 JANVIER 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser au « Challenge VTT Ascot Corner » d'organiser une course de VTT sur la neige le 29 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 642 autorise ce type d'évènement suite à l'autorisation écrite du conseil;

Article 14.3 Les pistes de course et les évènements sportifs et récréatifs

a)

b) L'utilisation temporaire de bâtiments et/ou de terrains privés ou publics pour la tenue d'évènements culturels, sportifs et récréatifs tels les foires, les festivals ou **les courses de véhicules tout-terrain, n'est permise que pour une période maximale de 4 jours et sur autorisation écrite du conseil municipal.**

Tout ouvrage, structure ou construction peut être érigé cinq jours avant la tenue de l'évènement et doit être enlevé ou démoli dans les cinq jours suivant la fin de celui-ci. Le terrain doit également être remis dans son état original.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs devront se conformer aux exigences de l'article 14.3 du Règlement de zonage 642 et au besoin à toutes autres normes règlementaires applicables;

CONSIDÉRANT QU' une bande riveraine de 10 mètres devra être respectée en bordure de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs de cet évènement devront s'assurer d'avoir l'accord du propriétaire du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recommande d'entreprendre les démarches auprès des différentes instances gouvernementales, entre autres, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et au besoin du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise conformément à l'article 14.3 du Règlement de zonage 642 la tenue de l'évènement « Challenge VTT Ascot Corner ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 27)

- Mme Eve-Marie Oats : Questionnement sur la toiture du chapiteau et de la piscine. Questionnement sur la modification du règlement de dérogation mineure. Questionnement sur le nouveau règlement de rémunération des élus.
- M. Jacques Gourde : Est-ce que le comité CCU va rester ? La MRC a refusé le budget de Valoris, qu'elles sont les attentes de la

Municipalité par rapport a Valoris ? Qui siège sur le conseil de Valoris ? Questionnement à propos du projet de loi 103.

- Mme Maryse Labonté : Questionnement sur le ventre de bœuf dans les comptes à payer. Questionnement sur la servitude pour la future piste cyclable. Demande d'obtenir des nouveaux cintres pour le centre Paul-Lessard.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 42.

2021-12-254 13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h42.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance extraordinaire (budget) : le lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30;

Prochaine séance extraordinaire (taxation) : le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00;

Prochaine séance ordinaire : le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE

